COMMUNE DE BIGUGLIA

Città di Biguglia

ARRETE DU MAIRE
N°116/2023

Circulation alternée pour cause de travaux
Travaux de dévoiement AEP DN600 Acqua Publica secteur Ficabruna

Le Maire de la Commune de BIGUGLIA,

Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la Commune ;
Vu la délibération N°72-11-10-22 du 11 octobre 2022 ;
Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public passée avec la régie du service public d'eau potable et du service d'assainissement collectif et non collectif de la communauté d'agglomération de Bastia, Les Eaux du Pays Bastiais – ACQUA PUBLICA ;
Considérant la demande présentée par la société RAFFALLI en date du 26/09/2023 mandatée par Acqua Publica pour effectuer les travaux de dévoiement de la canalisation de transfert DN600 secteur Ficabruna pour une durée de 10 mois à compter du mercredi 04 octobre 2023 en journée de 7h30 à 17h ;
Considérant l'arrêté délivré par la Collectivité de Corse N°2023-11887 du 01/09/2023 portant règlementation de la circulation sur la RD 464 et RD 664 ;
Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1- La circulation des véhicules sera alternée sur les routes et rues suivantes par zone de travaux :
Route Impériale RD 464, Route Saint André RD 664, Rue Colomba, Rue de la Libération, Rue de la République, Route Vincentello d'Istria, Route des Bateaux durant 10 mois à compter du mercredi 04 octobre 2023 en journée de 7h30 à 17h. (Ci-joint plan emprise des travaux).

Article 2 - Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, et une limitation de vitesse à 30 km/h sera mis en place.

Article 3 - Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les routes et rues suivantes : Route Impériale RD 464, Route Saint André RD 664, Rue Colomba, Rue de la Libération, Rue de la République, Route Vincentello d'Istria et Route des Bateaux

Article 4 – La Société RAFFALLI a la charge de la signalisation de son chantier de jour et nuit dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

COMMUNE DE BIGUGLIA

Article 5 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de BIGUGLIA et Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines de BASTIA sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BIGUGLIA, le 27 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Charles GIABICONI

MAIRIE DE BIGUGLIA
20620

Google Maps Biguglia

Images ©2023 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2023 100 m

Tracé canalisation